

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 03 juillet 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 25 juin 2025

Présents : 9

*trois juillet deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants : 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: CLAUDE PESCHAUD

Objet: Attribution du marché de concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation du clos et couvert du site de la Robertière et pour l'aménagement intérieur isolé de la conciergerie - DE_056_2025

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DE_039_2025, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'un appel à candidature à marché public concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation du clos et couvert du site de la Robertière et pour l'aménagement intérieur isolé de la conciergerie.

Monsieur le Maire précise que, par publication effectuée le 16 mai 2025 sur le site achatpublic.com, un appel d'offre a été lancé. Une offre a été déposée sur la plateforme dématérialisée susnommée.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie en date du 1^{er} juillet 2025, a décidé de retenir l'offre unique présentée de l'EIRL Carole HENRY, pour un montant de 47 300 € HT concernant ladite mission de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit désormais pour le conseil municipal de confirmer la décision de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider ladite attribution de marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la décision de la commission d'appel d'offres ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise EIRL Carole HENRY concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation du clos et couvert du site de la Robertière et pour l'aménagement intérieur isolé de la conciergerie pour un montant de 47 300 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout acte permettant la réalisation de ce dernier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 03 JUIL. 2025
publié le :
03 JUIL. 2025